



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Discrimination et Acharnement : Barbara enceinte et en arrêt maladie suspendue une 2^{ème} fois pour avoir suivi l'avis de ses médecins.

À l'Hôpital de Die, il ne fait pas bon d'être une femme, soignante et enceinte.

Barbara y travaille depuis 4 ans en tant qu'infirmière. Au début de l'été dernier, elle apprend avec joie qu'elle est enceinte. Malgré cela, elle accepte de passer de 80% à 100%, pour les besoins du service (congés annuels...). Rapidement, du fait de sa grande fatigue et des conditions de travail, son médecin décide de la mettre en arrêt maladie. Barbara refuse pour ne pas abandonner ses collègues. En septembre contrainte par son état de fatigue elle dépose son arrêt maladie .

Quelques jours plus tard, elle apprend que son contrat de travail est suspendu au motif de sa non-vaccination au covid-19. Barbara n'est pas vaccinée suivant l'avis de **5 médecins** qui dans son cas lui déconseillent de se faire vacciner. En arrêt maladie, elle ne fait courir aucun risque aux patients ni à ses collègues de travail.

Par l'intermédiaire d'un avocat, Barbara dépose un recours en Référé Suspension qui lui donne raison. Suite à la condamnation, le 22 décembre l'hôpital lui verse les indemnités journalières qu'elle aurait dû percevoir. **Le 25 décembre l'hôpital lui notifie une nouvelle suspension.**

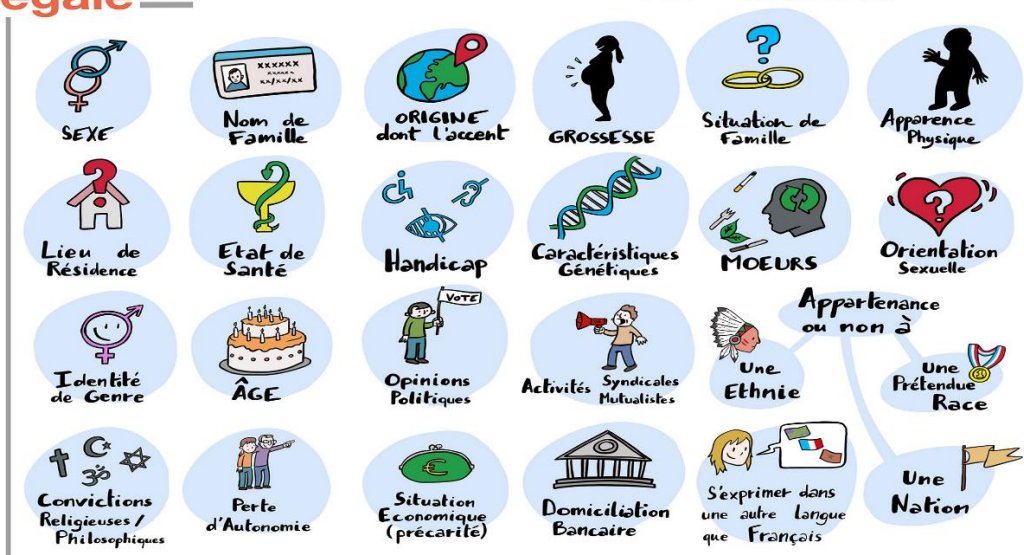
Enceinte et à nouveau privée de sa rémunération, Barbara est victime de l'acharnement de la direction de l'hôpital de Die. Elle est donc une nouvelle fois contrainte de déposer un Référé Suspension.

L'ordonnance du Tribunal Administratif du 1^{er} février 2022 lui donne ENCORE raison ! Ce qui affirme une deuxième fois son droit !!!

Le 24 janvier, Barbara est en congé maternité et apprend que l'hôpital a déposé un recours devant le Conseil d'État pour obliger Barbara à rendre ses indemnités journalières.



Loin de s'épanouir au moment de donner la vie, **Barbara doit se battre pour ses droits**, son salaire, se battre contre les discriminations administratives de l'hôpital de DIE !



SUD Santé Sociaux 26-07 et l'Union Syndicale Solidaires dénoncent toutes formes de discrimination, en particulier celles dont sont victimes les femmes, discrimination que subit aujourd'hui Barbara.

Les femmes sont majoritaires dans les emplois du soin qui sont essentiels et vitaux MAIS elles sont sous-payées et peu ou prou reconnues professionnellement.

Voici quelques discriminations que nous subissons :

- Sexisme au travail
- Diminution temps de travail = **baisse de salaire.**
- Grossesse = **non pris en compte pour la mise en stage et la titularisation et si l'agent doit être mise en arrêt : perte de prime de service.**
- Congé maternité/ Congé parental = **pas pris en compte pour l'avancement**
- Si en CDD et enceinte = **risque de fin de contrat**
- Difficulté d'accès aux postes à responsabilité
- ...

Pendant cette crise sanitaire, l'appauvrissement a touché en premier les femmes et plus fortement encore les mères célibataires.

Nous soutenons Barbara comme l'ensemble des femmes descriminées !!

Rassemblement de soutien à Barbara devant l'hôpital de Die le mercredi 23 février à 14h.

